

Résumé de la rencontre :

Cette activité est une visite d'étude à l'Agence Espagnole de l'Evaluation de la Qualité et de l'Accréditation (ANECA) dans la continuité du projet **EQUAM-M** dont l'objectif principal est d'accompagner les institutions marocaines dans la mise en place d'un système d'assurance qualité national, en leur apportant des retours d'expérience et des outils d'assurance qualité ainsi que des recommandations en termes de « bonnes pratiques ».

Les institutions marocaines qui sont parties prenantes de ce projet sont le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'Agence Nationale de l'Evaluation et de l'Assurance Qualité (ANEAQ) et un certain nombre d'universités marocaines.

1- LA FEUILLE DE ROUTE :

L'ANEAQ a présenté une proposition de feuille de route destinée à mettre les institutions marocaines sur la bonne voie dans leurs démarches de déploiement de l'Assurance Qualité. Cette feuille de route comprend un plan d'action dans les domaines de la gouvernance, l'évaluation interne et l'évaluation externe. Les participants ont proposé de retravailler ce plan d'actions et de l'affiner car il est primordial pour la réussite du projet.

L'ANEAQ propose d'institutionnaliser les cellules d'Assurance Qualité dans les Universités en définissant des interlocuteurs à l'ANEAQ dans chaque Université. Le référentiel d'Assurance Qualité national sera publié par l'ANEAQ et paraîtra au Bulletin Officiel en 2019. Les référentiels d'évaluation et d'Assurance Qualité des Universités doivent s'aligner sur ce référentiel.



Présentation de la feuille de route par

M. Fouad CHAFI, **Chef de la Division « Evaluation des Etablissements »** à l'Agence Marocaine de l'Evaluation et de l'Assurance Qualité ([ANEAQ](#))

2- LA PROCEDURE « AUDIT » :

- La procédure d'audit de l'ANECA est structurée autour de 8 critères issus du **référentiel ESG**.
- L'ANECA rappelle que l'Assurance Qualité dans les universités doit être une démarche volontaire.
- L'ANECA conseille de faire un diagnostic initial (photo de l'existant) avant de concevoir le Système d'assurance qualité.
- L'ANECA procède à des évaluations en deux étapes :
 - **Une évaluation de la conception** du Système d'assurance qualité par une Commission composée d'experts en Assurance Qualité, enseignants et techniciens universitaires pour vérifier le déploiement des processus, les indicateurs, le système documentaire ...
 - **Une évaluation de l'implémentation** du Système d'assurance qualité par les auditeurs de l'ANECA, qui peut déboucher sur une certification (visite de l'institution pendant **1,5 jours** pour vérifier la connaissance et l'application des procédures par le personnel, le suivi des indicateurs, la réalisation des audits et des évaluations internes, l'amélioration continue au niveau de chaque processus ...). La visite de l'agence prévoit également des entretiens avec les différentes parties prenantes (enseignants, étudiants, directeurs ...) afin de vérifier que les décisions de la Présidence sont bien déployées.

- Après audit des universités espagnoles par l'ANECA, les rapports sont émis. **A la demande de l'ENQA**, les rapports **complets** seront désormais diffusés sur le site Web de l'ANECA. Trois cas sont possibles : rapport positif, rapport positif sous réserve de modifications, rapport négatif.



Présentation de la procédure « AUDIT » par Mme Esther BALBOA, **Chef de la planification stratégique et de la qualité** à l'Agence Espagnole de l'Evaluation de la Qualité et de l'Accréditation (ANECA)

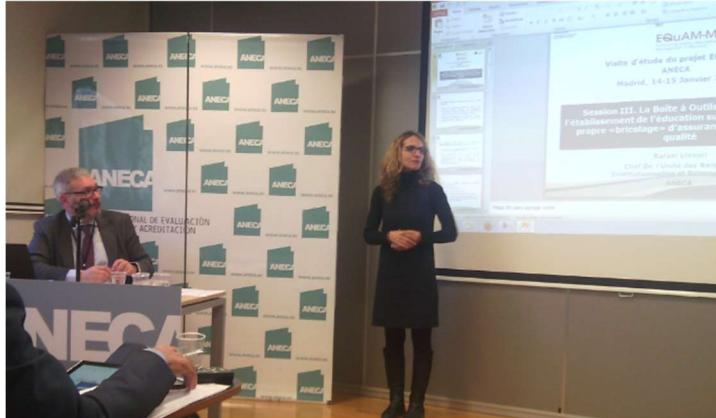
3- LA BOÎTE A OUTILS :

Les groupes de travail ont défini les outils suivants :

- Le plan d'action stratégique
- L'étude d'impact
- La matrice de cadre logique
- La pyramide documentaire
- Les organigrammes
- Les fiches de poste
- Le référentiel d'évaluation (propre à chaque université)
- Le système d'information intégré
- Le plan de communication
- Le plan de formation
- Outil d'évaluation des collaborateurs
- Le plan d'amélioration continue (issu du rapport d'évaluation)
- Un Glossaire « Assurance Qualité ».

Les participants ont demandé plus de contribution des partenaires européens afin de bénéficier de leur expérience et leur expertise.

L'ANECA conseille chaque université de développer son propre système d'assurance qualité et ses propres outils en se basant sur les exigences nationales (référentiel de l'ANEAQ, textes de loi notamment la loi 01-00, vision 2030 du ministère ...) et internationales (selon ses intérêts et sa stratégie).



Les organisateurs